



- Légende**
- ▭ Limites de communes
 - SUP
 - AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES
 - AS1 PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES
 - Protection Immédiate
 - Protection Rapprochée
 - Protection Éloignée
 - AS2_CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
 - EBL11_INTERDICTION D'ACCES SUR LES VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION
 - I4_LIGNES ELECTRIQUES
 - Aériennes
 - Souterraines
 - Raccord
 - T1_VOIES FERREES
 - PT1_PROTECTION CONTRE LES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES
 - Zone de protection
 - PT2_CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION
 - PT2_PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES
 - PT3_GENERATEUR_SUP_L_074
 - PREV.PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
 - CADASTRE
 - N_PARCELLE_DGI_074
 - N_BATI_DGI_074

COMMUNE DE VILLAZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Données indicatives fournies par les gestionnaires des sup et mises à disposition par la DDT74 sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Anney du 27 juin 2019 arrêtant la révision du PLU de Villaz.

Le Président,
Jean-Luc RIGAUT

